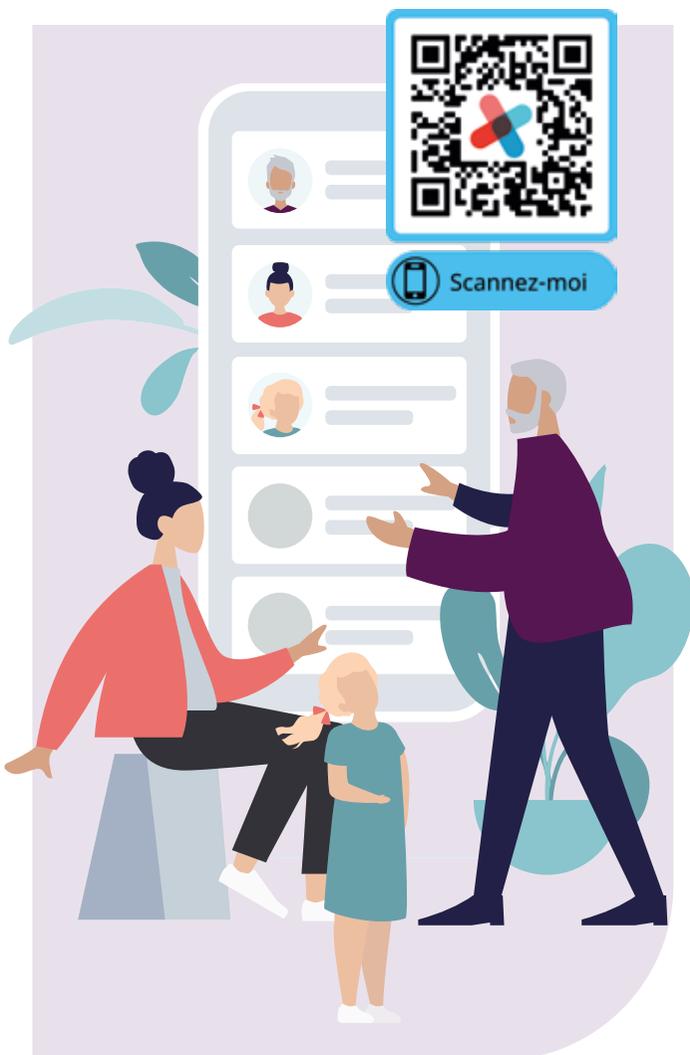


Obtenir l'accès aux dossiers d'enfants, de parents, de tiers...

Donner à d'autres personnes l'accès à votre dossier personnel.



Mynexuzhealth est le nom du dossier médical en ligne de l'UZ Leuven et d'autres établissements de santé nexuzhealth. Vous y trouverez des rapports finaux et validés des examens, des scans radiologiques, des résultats de labo, des rendez-vous, des factures, de la documentation, des questionnaires, ... Si votre enfant est soigné à l'UZ Leuven, vous aimerez sans doute être tenu(e) au courant de son dossier. Vous pouvez également autoriser d'autres personnes, telles que votre partenaire, vos parents ou une personne de confiance, à accéder à votre dossier médical via mynexuzhealth. Dans ce dépliant, nous vous expliquons comment vous pouvez via mynexuzhealth **avoir accès** à un dossier ou **donner l'accès** à votre propre dossier.

PREMIÈRE ÉTAPE : INSTALLEZ L'APPLICATION MYNEXUZHEALTH OU CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.MYNEXUZHEALTH.COM

Pour avoir accès au dossier médical d'une autre personne, vous devez créer un dossier mynexuzhealth. Nous veillons ainsi à fournir un aux personnes adéquates.

 Vous n'utilisez pas encore mynexuzhealth ? Vous trouverez l'application mynexuzhealth dans le Google Play Store et dans l'App Store; vous pouvez également scanner le code QR ci-contre.



 Vous n'avez pas de smartphone ? Vous pouvez vous connecter sur le site web www.mynexuzhealth.com au moyen d'un ordinateur ou d'un laptop.

Besoin d'aide ? Pour en savoir plus sur les options de connexion, consultez le site www.nexuzhealth.com/fr/questions-fréquentement-posées-patients

Vous n'êtes **pas un patient** d'un établissement de santé nexuzhealth ? Inscrivez-vous sur le site web www.mynexuzhealth.com avec **itsme®** ou enregistrez l'application via **itsme®**.

Nous aurons ainsi suffisamment d'informations vérifiées pour vous créer un dossier mynexuzhealth.

Dès que vous pouvez vous connecter sur mynexuzhealth via l'application ou le site, vous pouvez demander l'accès au dossier de votre enfant ou d'un tiers. Et vous pouvez désormais aussi autoriser d'autres personnes à accéder à votre propre dossier.

VOUS SOUHAITEZ AVOIR ACCÈS AU DOSSIER DE VOTRE ENFANT DE MOINS DE 15 ANS ?



À l'hôpital

Présentez-vous au guichet d'inscription avec une pièce d'identité de votre enfant. Le collaborateur reliera le dossier de votre enfant à votre propre dossier. Une fois cette opération effectuée, vous pourrez passer de votre propre dossier mynexuzhealth (application ou site web) à celui de votre enfant en appuyant simplement sur votre nom ou votre photo.



À la maison

Connectez-vous sur mynexuzhealth et demandez un accès en ligne via l'application ou le site web :



Ouvrez l'application et connectez-vous. Cliquez sur la rubrique « Accès ». Dans la section « Enfants », remplissez le formulaire via le bouton « Lien parent-enfant ».



Connectez-vous sur www.mynexuzhealth.com, et sur la page d'accueil, cliquez sur « Créer un lien ». Dans la section « Enfants » remplissez le formulaire via le bouton « Lien parent/enfant ».

Il faut compter plusieurs jours ouvrables pour que votre demande soit contrôlée et que les dossiers soient liés. Vous recevrez une confirmation dans votre boîte à messages. Une fois le lien établi, vous pourrez consulter le dossier de votre enfant. Ouvrez votre propre dossier médical et cliquez sur votre nom ou votre photo, puis cliquez sur le nom de votre enfant. Vous pourrez passer d'un dossier lié à un autre. Plus d'informations sur www.nexuzhealth.com/fr/enfant-15-ans

VOUS SOUHAITEZ AVOIR ACCÈS AU DOSSIER DE VOTRE ENFANT DE PLUS DE 15 ANS ?

Les enfants à partir de 15 ans peuvent consulter eux-mêmes leur propre dossier via le site web ou l'application mynexuzhealth, tout comme les adultes. Votre enfant devra donc aussi commencer par l'étape 1 : installer l'application et s'enregistrer ou se connecter sur le site web www.mynexuzhealth.com.

Si un parent a eu accès au dossier de son enfant, [la connexion s'annule automatiquement le jour du 15e anniversaire](#) de l'enfant.

Si vous voulez (à nouveau) avoir accès au dossier de votre enfant, le patient (en l'occurrence votre enfant) devra donner son [consentement explicite](#) en vous désignant comme personne de confiance.

Votre enfant devra remplir le [formulaire « Désignation d'une personne de confiance »](#) :



Votre enfant ouvre l'application et se connecte, il clique sur la rubrique « [Accès](#) » et remplit sous l'onglet « [Tiers](#) » le formulaire de « Désignation d'une personne de confiance ».



Votre enfant se connecte sur www.mynexuzhealth.com. Sur la page d'accueil, il clique sur « [Créer un lien](#) » et complète, sous la rubrique « [Tiers](#) », le formulaire « Désignation d'une personne de confiance ».

Une fois le formulaire rempli et signé par votre enfant, celui-ci doit lui-même [envoyer le formulaire via son propre dossier](#), via le bouton « [Lien avec des tiers](#) » dans la rubrique « [Accès > Tiers](#) ». Il faudra joindre au message le formulaire complété et signé.

Vous ne pouvez pas effectuer cette démarche à la place du patient via votre propre dossier mynexuzhealth.

Si votre enfant n'est pas en mesure de signer ou d'envoyer le formulaire lui-même, n'hésitez pas à contacter le service de médiation pour plus d'informations.

VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE PARTENAIRE, UN PARENT OU UNE AUTRE PERSONNE DE CONFIANCE AIT ACCÈS À VOTRE DOSSIER ?

Pour ce faire, suivez les mêmes étapes que dans la section précédente (« [Avoir accès au dossier de votre enfant de plus de 15 ans](#) »). Cette procédure est identique pour tous les patients âgés de plus de 15 ans.

Une fois le lien établi, votre personne de confiance pourra ouvrir son propre dossier mynexuzhealth et passer à votre dossier. Elle devra cliquer sur son nom dans l'application ou sur le site web mynexuzhealth, puis sélectionner votre nom dans la liste des dossiers liés.

En plus d'être une personne de confiance, quelqu'un peut agir en tant que représentant, administrateur ou mandataire de soins.. Contactez le bureau du médiateur pour plus d'informations à ce sujet : www.uzleuven.be/fr/service-dombudsman



DES QUESTIONS ?

Helpdesk

Contactez le helpdesk de mynexuzhealth par e-mail : mynexuzhealth@nexuzhealth.com ou par téléphone au 016 39 38 65 (entre 8 h et 17 h).

Questions fréquentes

Vous pouvez également consulter la section 'Besoin d'aide?' du site web pour trouver une solution : www.nexuzhealth.com/fr/questions-fréquemment-posées-patients.

STAND D'INFORMATIONS

Adressez-vous au stand d'information pour des explications, une aide pour vous connecter ou installer l'app, une carte-code et un mot de passe ... Le stand information est ouvert tous les matins dans le hall d'entrée du campus Gasthuisberg (accès Est). Vous trouverez les heures d'ouverture exactes et les autres lieux d'accueil sur le site www.uzleuven.be/fr/stand-dinformation-mynexuzhealth. Les jours fériés et pendant les vacances, les dates et les heures peuvent varier.

© mars 2023

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication.

Conception et réalisation

Ce dépliant a été élaboré par le service Communication.

Vous pouvez également trouver cette brochure sur www.uzleuven.be/fr/brochure/701558.

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à communicatie@uzleuven.be.

Éditeur responsable
UZ Leuven
Herestraat 49
3000 Leuven
tel. 016 33 22 11
www.uzleuven.be

